

SANTÉ

ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

Personnel

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 11 décembre 2020 relatif à la composition du jury de l'examen de fin de formation des élèves attachés d'administration hospitalière

NOR : SSAN2030583A

La ministre des solidarités et de la santé,
Vu le code de la santé publique ;
Vu le décret n° 2001-1207 du 19 décembre 2001 modifié portant statut particulier du corps des attachés d'administration hospitalière ;
Vu l'arrêté du 30 décembre 2011 fixant le contenu et les modalités du cycle de formation des élèves attachés d'administration hospitalière ainsi que son évaluation ;
Vu l'arrêté du 5 mars 2020 portant nomination des élèves attachés d'administration hospitalière à l'École des hautes études en santé publique,

Arrête :

Article 1^{er}

Le jury de l'examen de formation des élèves attachés d'administration hospitalière au titre de l'année 2020 est composé comme suit :

Mme Katia JULIENNE, directrice générale de l'offre de soins, présidente, ou son représentant ;
Mme Eve PARIER, directrice générale du Centre national de gestion ou son représentant ;
Mme Françoise SCHAETZEL, représentante de l'inspection générale des affaires sociales ;
M. Michel LOUAZEL, professeur et directeur de l'Institut du management à l'école des hautes études en santé publique de Rennes ;
M. Frédéric RIMATTEI, directeur d'hôpital, directeur général adjoint au centre hospitalier universitaire de Rennes ;
M. Nicolas SIRVEN, professeur des universités, Institut du management à l'école des hautes études en santé publique ;
Mme Lydia LACOUR, responsable de la formation des élèves attachés d'administration hospitalière, représentant le directeur de l'école des hautes études en santé publique ;
M. Antoine LORTET, attaché d'administration hospitalière au sein de la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon et directeur du centre de santé Saint Vincent de Paul ;
Mme Karine PIQUET, attachée d'administration hospitalière à l'institut médico-éducatif d'Allouvry ;
Mme Julie PERODEAU, attachée d'administration hospitalière au centre hospitalier universitaire de Rennes.

Article 2

Le secrétariat du jury de l'examen de formation des élèves attachés d'administration hospitalière est assuré par l'école des hautes études en santé publique.

Article 3

La directrice générale de l'offre de soins est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère des solidarités et de la santé.

Fait le 11 décembre 2020.

Pour le ministre et par délégation :
La directrice générale de l'offre de soins,
KATIA JULIENNE